

REPUBLIQUE DU TCHAD

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES,
DE L'INTEGRATION AFRICAINE,
DE LA COOPERATION INTERNATIONALE
ET DE LA DIASPORA

SECRETARIAT D'ETAT

PORTE-PAROLE

N° 05./MAEIACID/SE/PP/2020



Unité-Travail-Progress

**COMMUNIQUE DE PRESSE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES,
DE L'INTEGRATION AFRICAINE, DE LA COOPERATION INTERNATIONALE ET DE LA DIASPORA**

Le Ministère des Affaires Étrangères de la République du Tchad tient à informer l'opinion publique nationale et internationale que, certains points de la communication faite en arabe, le 08 avril dernier, devant les officiers de l'Armée tchadienne, à l'issue de l'opération militaire « Colère de Boma », ayant totalement nettoyé les éléments terroristes de Boko Haram, dans les îles du Lac-Tchad, sont sortis de leur contexte et interprétés de façon erronée.

Le Ministère des Affaires Étrangères tient à préciser que le propos de SE Monsieur IDRIS DÉBY ITNO, Président de la République, Chef de l'État, relatif à la décision du Tchad de n'envoyer dorénavant aucun soldat au-delà des frontières nationales dans le cadre d'engagement individuel des troupes tchadiennes pour lutter contre le terrorisme dans le bassin du Lac-Tchad, se rapporte au contexte des opérations conduites dans l'espace dudit bassin, théâtre d'opérations réservé à la Force Multinationale Mixte (FMM) de la Commission du Bassin du Lac-Tchad. C'est dans cette optique qu'une délégation conduite par le Ministre Délégué à la Présidence de la République, Chargé de la Défense Nationale, de la Sécurité, des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre a été dépêchée au Nigeria et au Niger pour expliquer les circonstances ayant amené le Tchad à prendre cette décision.

Le Ministère des Affaires Étrangères tient également à clarifier qu'il n'a jamais été question pour le Tchad de se désengager de la Force Multinationale Mixte (FMM) de la CBLT, ni de la Force Conjointe du G-5 Sahel, moins encore de la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA).

Enfin, le Ministère des Affaires Étrangères réaffirme la détermination et l'engagement du Tchad dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée sous toutes leurs formes, aussi bien à l'intérieur de son territoire que dans le cadre des forces susmentionnées.

Fait à N'Djamena, le 12 avril 2020

**Pour le Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine,
de la Coopération Internationale et de la Diaspora**

Le Porte-Parole

Béchir Issa HAMIDI

